



PROJET D'EVALUATION

LYCEE CHARLES TELLIER – Année scolaire 2021/2022

« L'organisation du contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, validé en conseil pédagogique et présenté au conseil d'administration » (*Arrêté du 27 juillet 2021*).

Il s'agit de « garantir **l'égalité** entre candidats tout en conservant les **marges d'autonomie** indispensables au respect d'une progression pédagogique **adaptée à chaque classe** ou groupe d'élèves » (*Arrêté du 27 juillet 2021*).

Le projet d'évaluation veille à l'égalité de traitement des élèves au sein d'un même établissement et entre établissements différents.

Il permet d'assurer l'atteinte d'un certain niveau de maîtrise de connaissances et de compétences.

Il induit un contrôle continu équitable, juste, exigeant et transparent.



L'année 2021/2022 est transitoire avec des coefficients ajustés.

Les options sont prises en compte même si la moyenne est inférieure à 10/20.

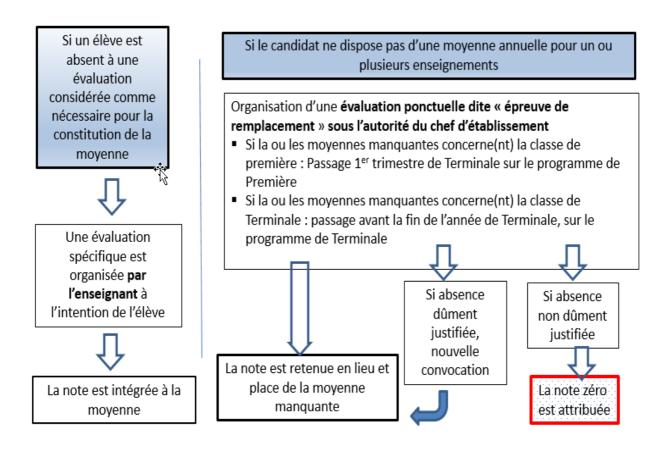
Principes généraux :

- Les objectifs et les critères d'évaluation sont expliqués de façon claire aux élèves.
- Il existe 3 types d'évaluation :
 - Diagnostique: mise en place en début de processus (début d'année scolaire, début de séquence) pour connaître le niveau de début des élèves. Elle peut donc ne pas entrer dans la moyenne trimestrielle.
 - Formative : permet à l'élève de voir où se situent ses acquis par rapport aux exigences de réussite de la formation (en cours d'apprentissage)
 - Sommative: mise en place en fin de processus (fin de séquence, fin d'année scolaire) pour attester des acquis de l'élève. Une évaluation sommative implique, en amont, un nombre suffisant d'activités d'entraînement.
- Ceci forme un ensemble d'évaluations, chiffrées ou non, réalisées dans et hors la classe.
- Les modalités d'évaluation peuvent être très variées : écrit, oral, pratique, devoirs communs, QCM, support papier ou numérique, travaux individuels ou collectifs, devoirs sur table ou à la maison, exposés, travaux de recherche... Elles peuvent reposer sur des sujets issus de la banque nationale, de spécimens ou de sujets zéro. Elles répondent aux attendus du programme et aux exigences du LSL (Livret Scolaire du Lycée).
- Ce sont les enseignants qui déterminent quelles évaluations sont à visée certificative et entrent donc dans la constitution de la moyenne trimestrielle. Les élèves en sont informés.
- Dans toutes les disciplines, sauf l'Education Morale et Civique (EMC) et l'Education Physique et Sportive (EPS), deux évaluations minimum sont proposées chaque trimestre.
- Les enseignants pourront affecter des coefficients différents selon le type d'évaluation.

 Un entraînement dans les conditions du baccalauréat est prévu pour chaque épreuve terminale (« bac blanc »).

Absence(s) d'un élève :

Une moyenne doit nécessairement être construite à partir de notes représentatives. Si l'élève est absent à certaines évaluations, l'enseignant peut donc estimer que sa moyenne n'est pas représentative.



Par souci d'équité, aucun devoir supplémentaire ne sera organisé à la demande des élèves ou de leur famille.

Ce projet d'évaluation peut être évolutif. Toute modification éventuelle sera décidée en Conseil Pédagogique.